

Compte-rendu

Rencontre mensuelle # 2

10 octobre 2024

Comité consultatif du milieu sur l'étude d'impact environnemental
du Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du
lac Saint-Jean



Table des matières

<i>Mot de bienvenue</i>	1
<i>Validation de l'ordre du jour</i>	1
<i>Retour sur les éléments de suivi</i>	1
<i>Préoccupations du milieu</i>	4
<i>Continuum des approches de gestion de l'érosion</i>	6
<i>Atelier Continuum des approches de gestion de l'érosion</i>	7
<i>Intégration du développement durable à l'étude d'impact environnemental</i>	9
<i>Intégration du développement durable au PSBLSJ actuel</i>	10
<i>Faits saillants de l'avis de projet</i>	12
<i>Varia</i>	13
<i>Liste des annexes</i>	14
Annexe 1 : Liste des participants	15
Annexe 2 : Ordre du jour	16
Annexe 3 : Retour sur les éléments de suivi de la rencontre 1	17
Annexe 4 : Préoccupations du milieu.....	18
Annexe 5 : Continuum des approches de gestion de l'érosion	21
Annexe 6 : Atelier – Continuum des approches de gestion de l'érosion	24
Cas de figure 1	25
Cas de figure 2	26
Cas de figure 3	27
Cas de figure 4	28
Annexe 7 : Intégration du développement durable à l'ÉIE.....	31
Annexe 8 : Intégration du développement durable au PSBLSJ actuel.....	33
Annexe 9 : Faits saillants de l'avis de projet	36
Annexe 10 : Liste des éléments de suivi - Rencontre 2	40

Mot de bienvenue

Jean-Simon Rioux, modérateur de la rencontre, inaugure la rencontre # 2 en souhaitant la bienvenue aux membres du comité consultatif du milieu sur le Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean de Rio Tinto.

La liste des membres participants figure en annexe 1.

Validation de l'ordre du jour

M. Rioux propose l'ordre du jour aux membres du comité.

L'ordre du jour convient aux membres. Il figure en annexe 2.

Retour sur les éléments de suivi

Chaque rencontre mensuelle débute par un retour sur les éléments de suivis issus de la rencontre précédente. La liste des éléments de suivi figure en annexe 3.

Suivis- Rencontre du 10 septembre 2024	État d'avancement
Validation du Guide du Participant	La version amendée du Guide du participant a été validée et adoptée par consensus par les membres du comité.
Dates et lieux des prochaines rencontres	Les rencontres mensuelles auront lieu chaque deuxième jeudi du mois dans des lieux alternés autour du lac Saint-Jean.
Plateforme pour le dépôt et le partage de documents	La plateforme a été créée et les instructions pour accéder à la plateforme ont été partagée aux membres.
Prise en compte des enjeux de 2015 dans l'étude d'impact environnemental	Les enjeux et préoccupations issues de la démarche de 2015 serviront d'intrants dans l'identification des enjeux de notre étude d'impact du Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037.

Bonification du calendrier thématique	Étant donné que l'objectif principal des rencontres du comité est d'alimenter les travaux de consultation pour l'étude d'impact environnemental, les séances prévues d'ici le dépôt de l'ÉIE devront se concentrer en priorité sur cet objectif. Une fois l'ÉIE déposée, nous pourrons alors envisager la possibilité de prévoir des présentations sur des sujets allant au-delà du cadre de l'étude d'impact.
Bonification du calendrier thématique : Historique du lac Saint-Jean	Sur le plan historique, certains aspects seront abordés lors de la prochaine rencontre, notamment par Jean Paquin, tels que les cycles et les niveaux du lac avant l'aménagement, ainsi que la question de la gorge.
Bonification du calendrier thématique : Milieux humides	Concernant les milieux humides, nous sommes en consultation avec l'équipe d'experts qui se chargera de cette étude pour déterminer comment aborder ce sujet avec vous dans le cadre de l'étude d'impact – notamment dans un prolongement de la discussion sur les composantes valorisées de l'environnement.
Bonification du calendrier thématique : Composantes valorisées de l'environnement	Une discussion sur les composantes valorisée de l'environnement sera ajoutée lorsque nous aborderons les différentes méthodologies d'identification et d'évaluation des impacts – et notamment sur la détermination des composantes à intégrer au niveau de l'étude d'impact. La place précise de cette discussion dans le chronogramme global reste à déterminer.

Les principaux commentaires soulevés par les membres concernant les éléments de suivi sont les suivants :

- *Certains membres ont exprimé le désir d'inclure une présentation sur l'évolution du lac Saint-Jean à partir du moment où la construction du barrage a eu un impact sur le niveau de l'eau et l'érosion des berges.*
- *Certains membres ont précisé certains aspects liés aux milieux humides qu'ils espéreraient aborder :*
 - La bonification du mode de gestion actuel afin d'optimiser la conservation et la productivité des milieux humides tout en réduisant l'érosion de ces milieux.

- *D'autres membres ont souligné l'importance d'autres thématiques à aborder :*
 - Les espèces exotiques envahissantes.
 - Le potentiel archéologique du lac Saint-Jean.
- *Les ouvrages suivants ont été suggérés comme pertinents à ajouter à la plateforme de dépôt et de partage documents :*
 - Le Mémoire d'un Lac pour Tous de 2015
 - L'étude d'André Marsan dans l'étude d'impact environnemental de 1985
 - Le livre « Du Pekuakami au lac Saint-Jean : Un lieu de rencontre millénaire, un milieu de vie, une destination » de Jocelyn Caron

Les principales questions qui sont ressorties des discussions sont les suivantes :

Questions des membres	Réponses
Est-ce que la plateforme de dépôt et de partage de documents peut servir de bibliothèque pour les membres du comité ? Peut-on suggérer des documents à y ajouter?	M. Rioux : Oui, les membres peuvent envoyer les documents qu'ils souhaitent partager à Pilote qui s'occupera de les importer dans la plateforme.
Est-ce que le fait que le lac Saint-Jean est un réservoir géré aura un impact sur les catégories de la récurrence des inondations dans les nouvelles cartes de zones inondables qui seront publiées par le gouvernement du Québec ?	M. Baillargeon (préfet de la MRC du Domaine du Roy) : Oui, le fait que le lac Saint-Jean soit un réservoir géré aura un impact sur la nouvelle cartographie.

Éléments de suivi

1. Dépôt, si possible, des ouvrages suggérés par les membres sur la plateforme de dépôt et de partage de documents, et identification des lieux où peuvent être consulter les documents qui ne peuvent être déposés sur la plateforme.

Préoccupations du milieu

Richard Dallaire, conseiller sénior en relation avec le milieu, effectue une présentation sur les préoccupations du milieu recueillies plus tôt cette année, à savoir de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et de la communauté allochtone.

M. Dallaire précise que comme la démarche de renouvellement du décret chemine en parallèle des travaux de ce comité et que les niveaux d'avancement sont variables, parfois certaines réserves peuvent s'avérer nécessaires et l'information peut parfois être incomplètes. Il précise aussi aux membres que les préoccupations de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sont toujours en cours de validation et présentées à titre indicatif seulement, avec l'accord de représentants de ces derniers.

Les préoccupations présentées sont le résultat de plusieurs démarches entrepris par Rio Tinto depuis novembre 2023 pour favoriser l'implication du milieu dans le développement du nouveau Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean :

1. La consultation de la communauté allochtone a été réalisée du 20 novembre 2023 au 17 mai 2024, impliquant 54 participants dans 10 catégories d'acteurs. Un exercice de validation des préoccupations impliquant 21 personnes a eu lieu le 21 mai 2024.
2. La consultation de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh a été réalisée du 17 au 19 avril 2024, impliquant 28 participants dans 3 catégories d'acteurs. Un exercice de validation des préoccupations est à venir.
3. Une consultation virtuelle a eu lieu de janvier à mai 2024, avec un sondage ayant recueilli 615 réponses avec des répondants issus de toutes les municipalités riveraines et de Mashteuiatsh.

Ces exercices de consultation visent à intégrer les préoccupations exprimées par le milieu dans l'avis de projet du renouvellement du décret. Les thèmes abordés dans cette consultation sont les suivants :

- La mission actuelle du Programme et la possible évolution de celle-ci
- Les changements climatiques et leurs impacts sur le lac Saint-Jean
- Le lac Saint-Jean et le développement durable
- La participation publique et les suivis

La présentation des principales préoccupations du milieu se trouve à l'annexe 3.

Les principales questions soulevées par les membres sont les suivantes :

Questions des membres	Réponses
Y'a-t-il de grandes divergences ou des consensus entre les perceptions et les opinions des personnes consultées ?	M. Dallaire : Oui, nous avons remarqué des divergences et des consensus, surtout au niveau des préoccupations recueillies lors de la consultation virtuelle. Nous avons également remarqué une fracture générationnelle entre les préoccupations des jeunes et celles des personnes plus âgées, notamment.
Puisque l'harmonisation de l'application des normes et règlements municipaux figure parmi les préoccupations de la communauté, est-ce que l'on peut sous-entendre que les normes et règlements peuvent différer d'une municipalité riveraine à l'autre ?	Membre du comité [A] : En théorie, les normes et règlements applicables sont des normes provinciales et les différences dans leur application devraient être mineures d'une municipalité à l'autre. Même au niveau des dérogations, les demandes d'approbations doivent être soumises aux conseils des MRC qui s'assurent que l'application de la réglementation est uniforme à travers toutes les municipalités riveraines. Membre du comité [B] : J'ajouterais également que certaines municipalités sont plus restrictives que le cadre réglementaire provincial, Membre du comité [C] : De plus, les perceptions du milieu quant à l'uniformité de l'application des normes et règlements peuvent différer en fonction du vécu de la personne interrogée.
Vous avez classé les préoccupations du milieu en quatre catégories : Programme de stabilisation des berges, gestion hydrique, participation du milieu et autres préoccupations. Est-ce vous considérez que les trois premières font partie intégrante du Programme ?	M. Dallaire : Nous considérons que les 3 premières sont plus facilement rattachables au Programme. La dernière catégorie rassemble les préoccupations qui nous ont été exprimées et que nous cherchons à intégrer, mais qui dépassent le cadre du Programme et de la gestion globale du lac Saint-Jean.

Continuum des approches de gestion de l'érosion

La présentation sur le continuum des approches de gestion de l'érosion a été donnée par Justin McKibbin, ingénieur chez Lasalle | NHC, spécialisé dans la protection des berges, notamment dans les milieux côtiers et responsable du volet technique de l'étude d'impact.

Le continuum des approches de gestion de l'érosion schématise la dualité entre les approches où (i) la priorité est donnée aux enjeux écologiques et (ii) celle accordée aux enjeux techniques et économiques. Les 5 approches présentées et les techniques de stabilisation des berges qui leur sont associés se positionnent sur un continuum qui va d'approches plus souples de « laisser-aller » où la priorité est donnée aux enjeux écologiques, à des approches plus rigides et interventionnistes, où la priorité est accordée aux enjeux techniques et économiques.

La présentation du continuum des approches de gestion de l'érosion se trouve à l'annexe 4.

Les principales questions soulevées par les membres sont les suivantes :

Questions des membres	Réponses
Quelle est la définition de phytotechnologies ?	M. McKibbin : Essentiellement, cela réfère à l'utilisation de végétaux pour des besoins de stabilisation. On utilise les propriétés mécaniques des systèmes racinaires et de la couverture végétale pour offrir des capacités de stabilisation. Ces méthodes sont plus adaptées aux milieux protégés, comme les petites baies, des milieux humides ou des marais.
Est-ce qu'au-delà des approches présentées sur le continuum, on pourrait envisager d'inclure la gestion du niveau de l'eau comme une solution de gestion de l'érosion?	M. McKibbin : Il s'agit d'une composante envisagée et étudiée. Cependant, ce n'est pas parce que l'on baisse le niveau de l'eau de quelques pieds que l'on règle entièrement la problématique de l'érosion et que les autres approches et techniques présentées ne s'appliqueront pas.
Est-ce que le scénario de gestion fera l'objet d'une discussion ?	Mme Jolette : Oui tout à fait, car la gestion du lac Saint-Jean a un effet sur l'érosion. Le but est de réduire l'érosion tout en tenant compte du contexte dans lequel nous sommes, des besoins et des usages de tous.
Est-ce que les solutions fondées sur la nature nous épargnent le devoir de choisir entre accorder la priorité aux enjeux écologiques ou aux enjeux économiques et techniques sur le continuum ?	M. McKibbin : Aucune solution n'est parfaite et ne permet de répondre à tous les enjeux simultanément. Les bénéfices seront toujours partagés entre les enjeux écologiques, économiques et techniques spécifiques à chaque site. Il y a encore beaucoup de recherches et d'essais à faire pour trouver un équilibre adapté au contexte du lac Saint-Jean.

Est-ce que ce serait possible de réaménager des structures existantes du lac Saint-Jean en les bonifiant avec des ouvrages basés sur la nature (blocs végétalisés par exemple) ?	M. McKibbin : Cela peut être une avenue, mais dans le cadre du Programme de stabilisation des berges, les endroits où il y a de l'érosion sont priorisés. Cela pourrait peut-être être une mesure de compensation pour certains projets.
Est-ce que Rio Tinto pourrait soumettre des ouvrages basés sur la nature comme des projets de compensation au MELCCFP ? Notamment pour créer des habitats fauniques pour les poissons-fourrages littoraux.	Auparavant, les initiateurs de projets devaient soumettre un projet de compensation parallèlement à leur demande d'autorisation. Depuis 2018 et l'adoption du principe « éviter-minimiser-compenser » découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement, le gouvernement s'est donné la responsabilité de s'assurer d'avoir un système qui finance les projets de compensation. Ces projets de compensation doivent être faits par l'intermédiaire des municipalités et des MRC. Ce ne sont plus les initiateurs de projets qui font les projets de compensation. Les montants versés par les initiateurs de projets au MELCCFP sous forme de compensations financières sont redistribués aux MRC qui ont des plans de protection, de restauration et de mise en valeur de milieux humides et hydriques (PRMHH) pour que ces dernières financent les projets de compensation.

Atelier | Continuum des approches de gestion de l'érosion

Pour donner suite à la présentation du continuum des approches de gestion de l'érosion, les membres du comité ont été invités à participer à un atelier animé par Rahma Eldeeb et co-facilité par Jean-Simon Rioux.

L'atelier avait pour objectifs de comprendre les différentes approches de gestion de l'érosion, d'analyser le processus décisionnel en tenant compte des facteurs contextuels, et d'encourager l'échange d'expériences entre les participants. L'atelier a permis aux membres de comparer et discuter différentes approches et techniques d'intervention envisageables et de se positionner sur le continuum des approches à travers quatre cas différents pour aborder les enjeux liés à la gestion de l'érosion.

Les quatre cas de figure et les résultats de l'atelier figurent à l'annexe 5.

Voici quelques éléments notables qui sont ressortis des discussions :

- *Le contexte d'utilisation du site et le niveau de présence humaine sont des facteurs décisionnels importants : plus le milieu est fréquenté et/ou anthropisé, plus l'approche de gestion choisie tend vers l'interventionnisme.*

- Dans les milieux naturels, les membres ont eu tendance à favoriser d'avantage des approches tendant vers l'accommodement des infrastructures.
- Les techniques rigides sont privilégiées lorsque la sécurité publique est en jeu. En revanche, selon les membres, celles-ci devraient être bonifiées par des solutions fondées sur la nature qui soutiennent les services écosystémiques et la résilience des écosystèmes.
- La protection des milieux humides est un facteur décisionnel important pour le choix de l'approche de gestion de l'érosion chez les membres.
- Certains membres ont encouragé RT à répéter l'atelier du continuum des approches de gestion de l'érosion à plus grande échelle.

Les principales questions soulevées par les membres sont les suivantes :

Questions des membres	Réponses
Que signifie compenser dans le principe « éviter-minimiser-compenser » ?	M. Larose : L'approche des ministères, que ce soit au fédéral ou au provincial, c'est une approche où l'on essaie d'abord d'éviter l'empiètement. Si l'on ne peut l'éviter, alors on doit minimiser l'empiètement. Enfin, si l'on doit faire de l'empiètement, alors il faut compenser. Mme Jolette : S'il s'agit d'une compensation monétaire, la compensation se fait en fonction de la superficie qu'occupe la structure à faire dans le littoral et sur la rive. C'est un calcul mathématique où la superficie est multipliée par un taux établi par le MELCCFP. M. Larose : Une autre manière de compenser, c'est à travers une compensation d'habitat. Si le gouvernement provincial considère que l'infrastructure empiète dans un habitat faunique au sein du milieu hydrique, le gouvernement exige que l'initiateur calcule la superficie de l'empiètement, et l'on doit compenser par un projet de superficie similaire. Dans le cas où le résultat de l'empiètement du projet est incertain, le gouvernement demandera une majoration. Par exemple, si l'on doit compenser un empiètement sur 1000 m², le gouvernement peut exiger par exemple une compensation pour une superficie de 1500 ou 2000 m².
Supposons un cas où RT doit aménager un brise-lame au prix de 4.5M\$ par exemple, le cout du projet sera donc de 4.5M\$ plus le montant de la	Mme Jolette : Oui.

compensation déterminé par le gouvernement ?	
Est-ce qu'un organisme ou un OBNL pourrait s'adresser à une MRC pour demander qu'elle finance un projet grâce aux fonds de compensation ?	M. Durocher : Cela dépend de la nature du projet en question, puisque la compensation financière est privilégiée par le MELCCFP dans la majorité des cas. Ces compensations financières sont consolidées dans un Fonds servant à financer des initiatives de restauration et de conservation. De leur côté, les MRC ont des plans de mise en valeur de milieux humides et hydriques prévus à la planification de l'aménagement de leurs territoires respectifs. Il s'agit des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH). Les endroits à privilégier pour les projets de compensations ont déjà identifiés.

Intégration du développement durable à l'étude d'impact environnemental

La présentation sur l'intégration des principes et de la démarche de développement durable à l'étude d'impact environnemental a été donnée par Martin Larose, biologiste et vice-président chez WSP, aviseur sénior pour l'étude d'impact environnemental pour le renouvellement du Programme de stabilisation des berges et des plages du lac Saint-Jean.

La présentation se trouve à l'annexe 6.

Les principales questions qui sont ressorties des discussions sont les suivantes :

Questions des membres	Réponses
Est-ce que le principe de subsidiarité est en lien avec la tenue des audiences publiques ?	M. Larose : Oui, c'est exactement un exemple du principe de subsidiarité. C'est-à-dire que la décision ne sera pas prise par le BAPE, ce dernier va, à la suite de la consultation de la population, influencer le décideur. Cela rejoint également le principe de la participation et de l'engagement.

Intégration du développement durable au PSBLSJ actuel

La présentation sur l'intégration du développement durable au PSBLSJ actuel a été donnée par Caroline Jolette, ingénieure et conseillère sénior au PSBLSJ de Rio Tinto.

En complément de la présentation de Martin Larose, l'objectif de cette présentation est de démontrer l'intégration du développement durable au sein des opérations du PSBLSJ.

La présentation sur l'intégration du développement durable au PSBLSJ actuel figure à l'annexe 7.

Les principales questions qui sont ressorties des discussions sont les suivantes :

Questions des membres	Réponses
Comment est-ce que RT gère les interventions à faire sur les plages leur appartenant et celles qui ne leur appartiennent pas ?	Mme. Jolette : La même procédure est appliquée dans les deux cas. La seule différence c'est que dans la planification d'une intervention sur une plage qui n'appartient pas à RT, nous devons d'abord obtenir l'autorisation du propriétaire avant d'intervenir. La plupart du temps, nous n'avons pas de problème à obtenir les autorisations. Dans le cadre du PSBLSJ, aucune distinction n'est faite entre les deux cas.
Est-ce que les interventions sont toujours faites dans les 50 kilomètres de plage ?	Mme. Jolette : Oui, les interventions se font au sein des 50 kilomètres de plages et des 220 kilomètres de berges. Ce ne sont pas les mêmes interventions, mais la procédure est la même dans les deux secteurs.
Qu'est-ce qui ressort le plus dans les sondages que vous effectuez auprès des riverains dans vos activités post-travaux ?	Mme. Jolette : C'est variable. On peut recevoir des commentaires positifs, tout comme on peut recevoir des commentaires qui nécessitent des ajustements de notre part. Le taux de participation est généralement élevé.
Est-ce que je me trompe en affirmant que les taux de satisfaction à l'égard des travaux sont relativement élevés ?	M. Dallaire : Généralement, les taux de satisfaction au niveau de la consultation avant les travaux et les taux de satisfaction pendant les travaux sont bons. La plus grande critique que l'on a c'est au niveau du type et de la qualité des matériaux de rechargement, notamment concernant la granulométrie.
Est-ce que dans l'étude d'impact, la possibilité de recharger les plages avec du sable prélevé d'endroits où il y a un surplus et le dragage seront étudiés ?	M. Dallaire : Dans la revue de littérature, ce sera adressé, mais on ne sait pas si ce sera retenu. M. Larose : Chaque méthode a ses points forts et ses points faibles. Dans le cas du prélèvement de sable dans le milieu, on doit considérer que la période à laquelle on peut effectuer les

	travaux. On souhaite viser la période avec la plus faible utilisation possible du milieu par la faune; c'est-à-dire à la fin de l'automne et à l'hiver. Si l'on veut aller extraire du sable d'une plage pour en recharger une autre, alors l'évaluation des impacts devra considérer les impacts sur ces deux milieux, à cette période précisément. Dans le cas du dragage, l'évaluation des impacts doit également se faire au niveau du milieu et de la faune aquatique. D'ailleurs, les sédiments captés dans le fond du lac ne sont pas toujours du sable fin. Il peut y avoir toutes sortes de matériaux indésirables dans le mélange, donc une caractérisation du site d'emprunt sera requise. L'endroit où le sable est extrait peut également entraîner des répercussions négatives sur la force des vagues et donc l'érosion et la durée de vie des rechargements.
Lorsque vous faites des rechargements avec des matériaux qui ne proviennent pas du lac, n'avez-vous pas les mêmes enjeux?	M. Larose : Non, car ce sont des bancs d'emprunts autorisés par le Ministère. Ces bancs de sable ont déjà subi les études nécessaires pour permettre leur utilisation pour le rechargement.
Est-ce que toutes les techniques possibles seront étudiées lors de l'étude d'impact ?	M. Larose : Oui. Ce n'est pas parce que certaines techniques n'ont pas été retenues dans le passé qu'elles ne seront pas prises en considération cette fois-ci.
Est-ce que l'analyse de la Chaire en éco-conseil de l'UQAC a influencé le Programme ou le décret ?	M. Larose : Bien sûr. Lorsqu'on fait l'étude d'impact, on regarde la littérature. Alors oui, on va regarder encore une fois ce document-là pour réfléchir à ce qu'on peut apporter de plus dans la mise en œuvre du Programme pour répondre encore mieux aux recommandations de la chaire.
Au sein de l'étude d'impact, comment allez-vous aborder l'aspect de minimiser dans le principe du « éviter-minimiser-compenser » ?	M. Dallaire : Comme vous l'avez vu dans la présentation du continuum, nous sommes déjà en train de réfléchir sur ces principes. Mme. Jolette : Avant d'agir sur une zone, nous allons réfléchir sur les différentes approches à mettre en œuvre dans différents contextes. D'ailleurs, le passage d'une logique de stabilisation des berges vers une logique de gestion de l'érosion fait partie du principe de minimiser.

Faits saillants de l'avis de projet

Caroline Jolette présente les faits saillants de l'avis de projet pour le Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037. Elle explique aux membres du comité que le dépôt de l'avis de projet est prévu pour la fin du mois d'octobre et que la rédaction de l'avis de projet est toujours en cours. Rio Tinto tenait tout de même à présenter les faits saillants afin de tenir les membres informés de l'état d'avancement de l'avis de projet.

La présentation est basée sur les sections du formulaire qui est fourni par le MELCCFP et que l'initiateur de projet doit remplir pour soumettre son avis de projet.

La présentation sur les faits saillants de l'avis de projet se trouve à l'annexe 8.

Les principales questions qui sont ressorties des discussions sont les suivantes :

Questions des membres	Réponses
Combien de personnes sont impliquées dans la production de l'étude d'impact ?	M. Larose : Ce sont 20 à 25 personnes qui sont impliquées directement. Cela n'inclut pas la main-d'œuvre technique impliquée sur le terrain lors des inventaires.
Étant donné que les limites du territoire d'application du PSBLSJ sont maintenues, quels sont les rapports qui justifiaient ces limites et sont-ils disponibles ?	Mme Jolette : Les limites du territoire sont basées sur deux rapports produits dans les années 1980-1990. Concernant leur disponibilité, nous allons réfléchir à votre demande.
Est-ce qu'il serait possible d'ajouter le parc de la Pointe-Taillon aux limites du Programme ?	Mme Jolette : Les limites globales sont conservées, mais à l'intérieur des limites, il pourra y avoir certains ajustements. M. Dallaire : La zone d'intervention est délimitée. À l'intérieur de cette zone, il se peut que certaines zones de suivi soient ajoutées au Programme. C'est l'étude d'impact qui va venir préciser cela. Par exemple, avant le dernier décret, nous avions 45 km de plage suivis par le Programme. Depuis, nous sommes passés à 50 km. Il y a eu 5 km de plages qui ont été ajoutés.
Est-ce qu'à titre de partie prenante consultée, nous pouvons vous demander ou vous suggérer des zones additionnelles à ajouter?	M. Dallaire : Dans le processus de l'étude d'impact, si vous vous apercevez qu'il y a des éléments sur lesquels vous n'êtes pas d'accord et que vous aimeriez faire valoir, vous allez toujours avoir le moyen de le faire.

Éléments de suivi

1. Déposer la carte avec les limites du territoire d'intervention du PSBLSJ sur la plateforme de dépôt et de partage de documents.
 2. Faire un suivi, s'il y a lieu, sur la possibilité de partager les rapports sur lesquels sont fondées les limites du territoire du PSBLSJ.
-

Varia

M. Rioux informe les membres du comité qu'une discussion a été initiée avec les trois préfets qui siègent sur le comité pour déléguer un élu municipal, notamment parmi les maires des municipalités riveraines du lac Saint-Jean, afin de représenter le milieu municipal.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- *Les membres du comité se sont entendus sur l'importance de maintenir un taux de participation élevé et stable lors des rencontres mensuelles du comité afin d'assurer le bon avancement des travaux du comité.*
- *Les membres du comité ont accueilli favorablement l'idée que les préfets délèguent des maires de municipalités riveraines afin de maintenir un taux de participation acceptable du milieu municipal et une représentation équitable pour tous les groupes représentés au sein du comité.*

Éléments de suivi

1. Faire un suivi auprès des préfets sur l'ajout éventuel d'élus municipaux comme membres du comité.
-

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Retour sur les éléments de suivi de la rencontre 1

Annexe 4 : Présentation - Préoccupations du milieu

Annexe 5 : Présentation - Continuum des approches de gestion de l'érosion

Annexe 6 : Atelier | Continuum des approches de gestion de l'érosion

Annexe 7 : Présentation - Intégration du développement durable à l'étude d'impact environnemental

Annexe 8 : Présentation - Intégration du développement durable au PSBLSJ

Annexe 9 : Présentation - Faits saillants de l'avis de projet

Annexe 10 : Liste des éléments de suivi de la rencontre 2

Annexe 1 : Liste des participants

				oct-24
CATÉGORIE D'ORGANISATION	NOM DE L'ORGANISME	REPRÉSENTANTS DÉLÉGUÉS	POSTE	Présent
Élus - MRC	MRC Lac-Saint-Jean-Est	Louis Ouellet	Préfet	
		Nathalie Audet	Directrice du service de l'aménagement	
	MRC Maria-Chapdelaine	Luc Simard	Préfet	
		Isabelle Simard	Directrice générale	
	MRC Domaine-du-Roy	Yanick Baillargeon	Préfet	X (TEAMS)
Premières Nations	Pekuamiunuatsh Takuhikan	Danny Bouchard	Directeur général adjoint et de l'aménagement du territoire	X
		Kaysey Moar	Conseillère en gestion de la faune et de l'environnement	X
Tourisme	Pekuamiunuatsh Takuhikan	Judith Courtois	Conseillère en gestion de la faune et de l'environnement et protection du territoire	
Tourisme	Chantier tourisme Domaine-du-Roy	Charles Desbiens	Conseiller sectoriel - tourisme	
	Tourisme Maria-Chapdelaine	Sylvain Gagnon	Président	
Villégiature, Associations de riverains	RIVERAINS - Secteur MRC Lac-Saint-Jean-Est	Pierre Audet	Président	X
		Claude Prévost	Représentant	
	RIVERAINS - Secteur MRC Domaine-du-Roy	Marie-Ève Guay	Représentante	X
		Denise Thibeault	Représentante	
	RIVERAINS - Secteur MRC Maria-Chapdelaine	Suzanne Morin	Représentante	X
		Marc Dufour	Représentant	
	RIVERAINS - Riverains 2000 lac Saint-Jean	Égide Dufour	Représentant	
		Eric Lalancette	Représentant	
Nautisme	Marina de Saint-Henri-de-Taillon	Jean-Yves Gaudreault	Représentant	X
	Club nautique de Péribonka			
Organisations environnementales		siège à combler		
		Denis Potvin	Représentant	
	OBV Lac-Saint-Jean	Hugues Jobin	Président	X
	Corporation L'Activité pêche Lac-Saint-Jean	Anne Malamoud	DG	
		Marc Archer	DG	X
	Le CREDD	Tommy Tremblay	Directeur général	X
Organismes socio-économiques	Parc national de la Pointe-Taillon	Monique Laberge	Présidente du CA	
		François Guillot	DG	
	Syndicat des travailleurs Énergie Électrique Nord	Jean-Philippe Lévesque	Président	
	Chambre de commerce et d'industrie de Lac-Saint-Jean-Est	Kathleen Voyer	DG	
	Chambre de commerce Saint-Félicien	David Garneau	Représentant	X
	Chambre de commerce de Maria-Chapdelaine			
Équipe de coordination	Société de développement économique Innu	siège à combler		
		Jean Simard	Conseiller au développement stratégique	
	Rio Tinto	Caroline Jollette, ing.	Conseillère sénior	X
	Rio Tinto	Catherine Imbeau	Conseillère sénior, communauté et performance sociale	
	Rio Tinto	Richard Dallaire	Conseiller sénior en relation avec le milieu et AI	X
	Rio Tinto	Gabrielle Dallaire	Analyste en ressources hydriques	
	Rio Tinto	Luc Dallaire, ing.	Chef de service	X
	Rio Tinto	Simon Durocher	Conseiller principal Environnement	X
	Rio Tinto	Jean Paquin, ing.	Ingénieur analyste en hydrologie	
	Pilote Groupe-Conseil	Rahma Eldeeb	Chargée de projet et coordination	X
Experts invités	Pilote Groupe-Conseil	Jean-Simon Rioux	Modérateur principal	X
	WSP	Martin Larose	Vice - Président, Aviseur	X
	Lasalle NHC	Justin McKibbin, ing.	Ingénieur - Chargé de projet	X

Annexe 2 : Ordre du jour

Rencontre 2 10 octobre 2024	
09:00	Mot de bienvenue
09:05	Validation de l'ordre du jour
09:10	Présentation de la plateforme de partage de documents
09:20	Retour sur les éléments de suivis
09:40	Préoccupations du milieu
10:40	Pause-Café
10:55	Continuum des approches de gestion de l'érosion
11:25	Atelier : Continuum des approches d'intervention de gestion
12:25	Dîner
13:25	Intégration de la démarche et des principes du développement durable à l'étude d'impact environnemental et au PSBLSJ actuel
14:25	Faits saillants de l'avis de projet
15:10	Varia
15:25	Prochaine rencontre

Annexe 3 : Retour sur les éléments de suivi de la rencontre 1

Éléments de suivi

1. Validation du Guide du Participant
2. Dates et lieux des prochaines rencontres
3. Plateforme pour le dépôt et le partage de documents
4. Prise en compte des enjeux de 2015
5. Bonification du calendrier thématique
 - a. Historique du lac Saint-Jean
 - b. Milieux humides
 - c. Composantes valorisées de l'environnement

PILOTE

RioTinto

Annexe 4 : Préoccupations du milieu



Un contexte en évolution...

Une opportunité de faire les choses autrement



- Amélioration des connaissances sur l'effet des changements climatiques (sécheresse, crues exceptionnelles, etc.);
- La volonté pour le Québec d'être carboneutre en 2050 fera passer le contexte de bilan énergétique au Québec de surplus à rareté;
- L'augmentation de l'importance accordée à l'acceptabilité sociale des projets;
- Signature de l'entente Kuessileum – le vent tourne établissant les bases pour une alliance durable entre la Première Nation et Rio Tinto;
- La gestion participative des berges du lac Saint-Jean encadrée dans une entente avec le milieu;
- L'amélioration continue des relations avec le milieu (transparence et communication);
- L'évolution de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) a notamment mené à un changement au niveau de l'application de la séquence éviter-minimiser-compenser.

Rio Tinto

Programme de réhabilitation des berges | 2023

Retour sur la démarche

RioTinto

Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean

10

Le renouvellement du décret

Les séances d'échange et de dialogue avec le milieu vers l'avis de projet

Assurer l'acceptabilité sociale d'un nouveau Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean mis en œuvre par Rio Tinto

Thèmes abordés dans cette consultation

- Mission actuelle et possible évolution
- Changements climatiques et leurs impacts sur le lac Saint-Jean
- Lac Saint-Jean (patrimoine, usages, vision) et développement durable
- Participation publique et suivis (dans les séances d'échange et de discussion)

RioTinto

Communauté allochtone

Du 20 novembre 2023 au 17 mai 2024
Plusieurs échanges
• 26 entretiens individuels
• 4 séances de groupe
• Partout autour du lac Saint-Jean
Plus de 54 participants rencontrés
Plus de 30 heures d'entrevues
10 catégories d'acteurs, des préfets aux riverains

Exercice de validation des préoccupations : 21 mai 2024 (21 participants)

Premières nations

Du 17 au 10 avril 2024
3 grandes séances d'échange
• Conseil des élus
• Services administratifs
• Conseil des aînés
Plus de 25 participants rencontrés
Plus de 8 heures d'entrevues
3 catégories d'acteurs

Exercice de validation des préoccupations :

Consultation virtuelle

De janvier à mai 2024
615 répondants
Profil type du répondant :
• Homme de plus de 55 ans qui est riverain du lac Saint-Jean
• Les répondants sont issus de toutes les municipalités riveraines

Résumé des préoccupations

RioTinto

Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean

11

Les préoccupations de la communauté allochtone

Le Programme de stabilisation des berges	#1 – Il y a un manque d'équilibre entre l'approche interventionniste du Programme et l'approche plus naturelle préconisée par le MELCCFP #2 – L'approche actuelle du Programme n'est pas suffisamment flexible #3 – La collaboration doit être poursuivie en privilégiant une approche scientifique et multidisciplinaire #4 – De nouvelles techniques et mesures de stabilisation doivent être étudiées et proposées #5 – Les impacts des travaux de stabilisation sur le lac Saint-Jean doivent être considérés dans leur ensemble #6 – Certains secteurs du lac Saint-Jean ne sont pas inclus à l'intérieur de la zone d'intervention du Programme
La gestion hydrique	#1 – La gestion du lac devrait aspirer à minimiser les impacts en matière d'érosion (réduction à la source) #2 – La gestion du lac doit permettre de concilier l'ensemble des usages à la production d'énergie #3 – Les changements climatiques doivent être pris en compte dans la gestion hydrique
La participation du milieu	#1 – La structure de gestion participative ne permet pas un réel dialogue entre les parties prenantes #2 – La structure de gestion participative ne permet pas de rejoindre efficacement les citoyens
Les autres préoccupations	#1 – Plusieurs acteurs rencontrés sont préoccupés par la qualité de l'eau du Lac Saint-Jean #2 – L'accès public au lac Saint-Jean devrait être préservé #3 – L'application et les normes et règlements municipaux devraient être harmonisés #4 – L'aspect identitaire du lac devrait être considéré

RioTinto

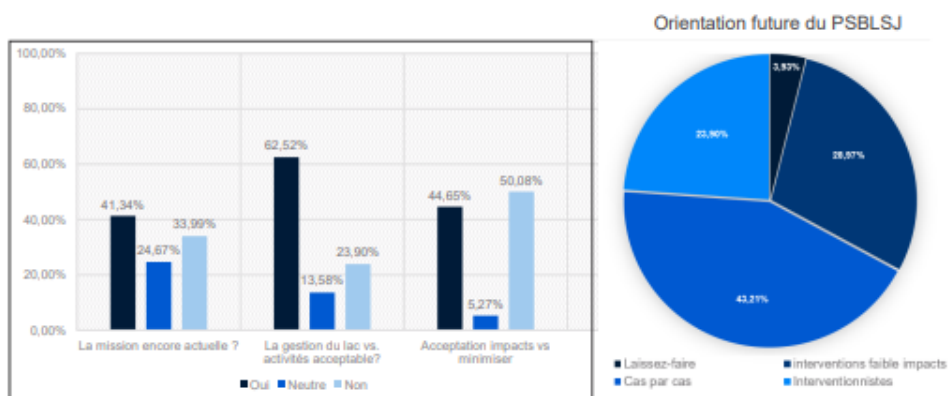
Préoccupations issues de la consultation virtuelle

Ordre de priorité

- (1) Protection de la qualité de l'eau
- (2) Protection des plages et des berges
- (3) Prévention des inondations
- (4) Protection de la biodiversité, milieux humides et maintien des populations de poissons
- (5) Ensablement
- (6) Développement récréotouristique (tourisme et villégiature)
- (7) Conciliation harmonieuse des différents usages
- (8) Préservation de la qualité visuelle des paysages
- (9) Favoriser l'accès public au lac et aux plages.

RioTinto

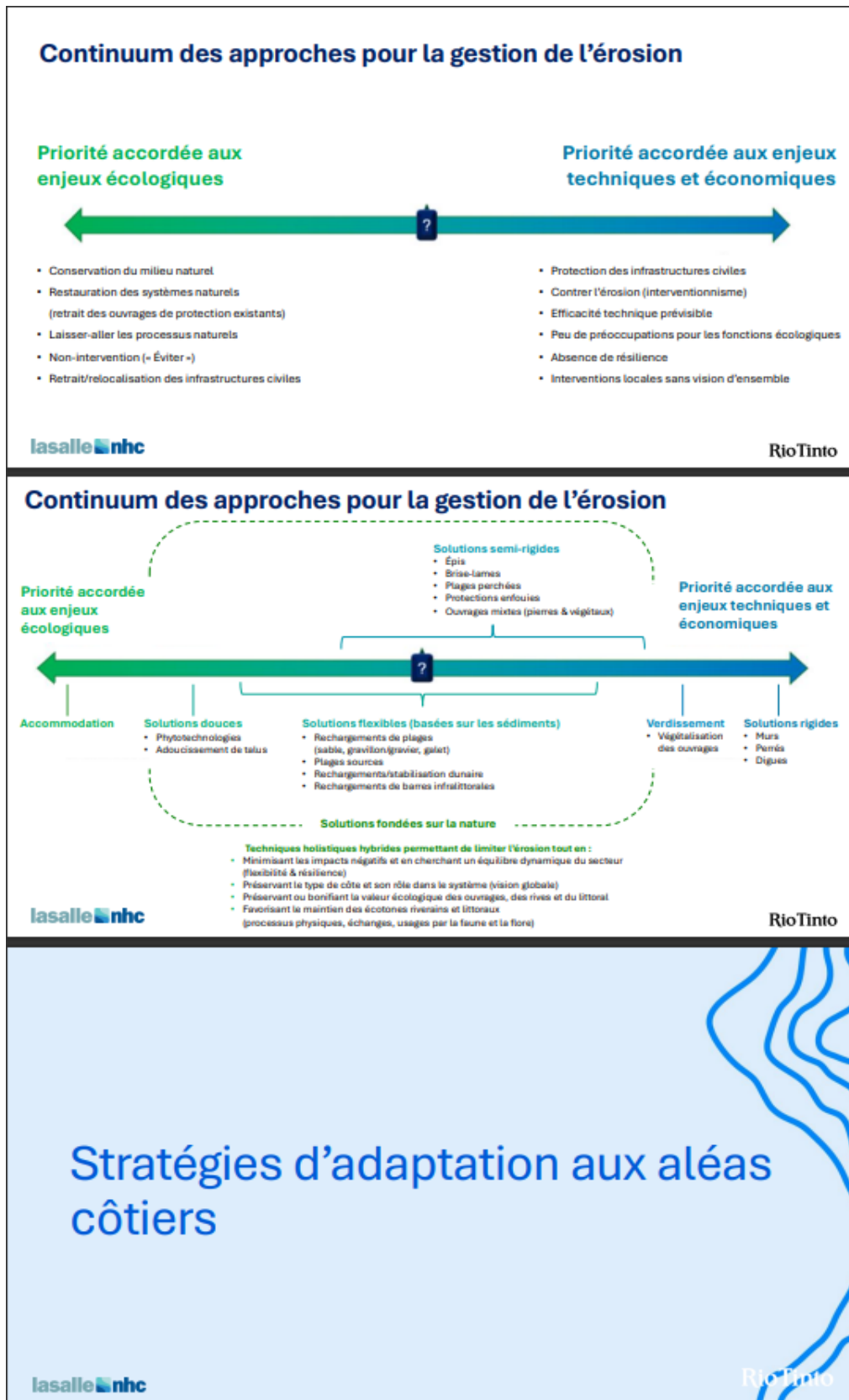
Faits saillants de la consultation virtuelle



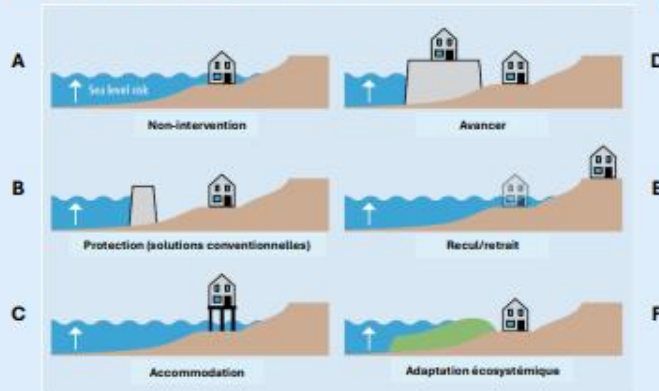
RioTinto

15

Annexe 5 : Continuum des approches de gestion de l'érosion



Stratégies d'adaptation aux aléas côtiers



lasalle nhc

Source: G. L. 2021. Rising Tides and Shifting Sands: Combining Natural and Grey Infrastructure to Protect Canada's Coastal Communities. Intact Centre on Climate Adaptation, University of Waterloo.

Rio Tinto

Exemples de solutions fondées sur la nature

lasalle nhc

Rio Tinto

Solutions fondées sur la nature – Exemple du Illinois Beach State Park (Lac Michigan)

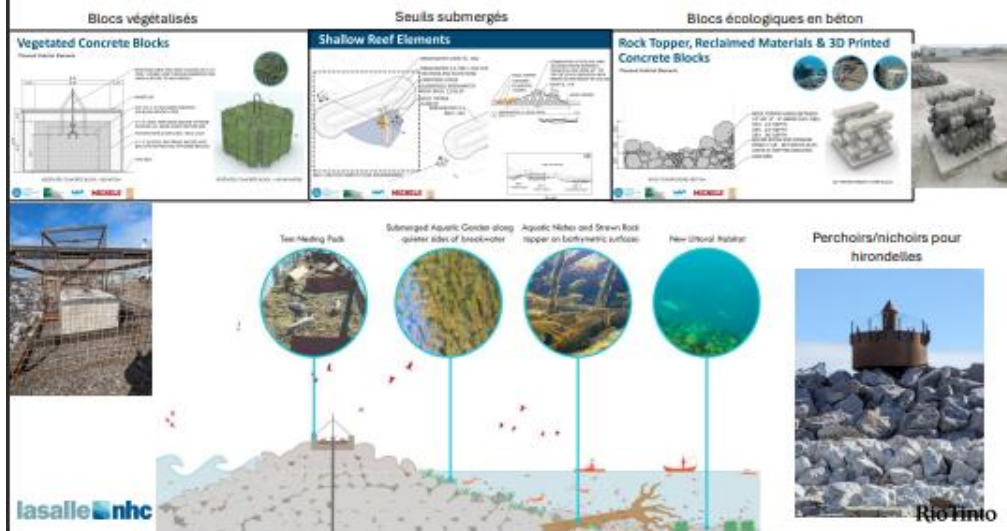
- Protège un des derniers tronçons de berges non développées sur les rives du lac Michigan, dans l'état de l'Illinois
- Nommé Best Restored Beach en 2024 par la American Shore & Beach Preservation Association (ASBPA)
- Premier projet dans les Grands Lacs à obtenir la certification WEDG (Waterfront Edge Design Guidelines) – Norme américaine (Waterfront Alliance) permettant d'évaluer les projets d'aménagements côtiers en termes de leur résilience, leur capacité à préserver les fonctions écologiques milieu et assurer l'accessibilité au plan d'eau.
- Construction de brise-lames et rechargements de plages
- Intégration de plusieurs bonifications écologiques aux brise-lames, tel que :
 - Perchoirs/nichoirs pour hirondelles
 - Bois de grève et blocs végétalisés submergés
 - Blocs écologiques préfabriqués en béton
 - Seuils submergés



lasalle nhc

Rio Tinto

Solution fondée sur la nature – Exemple du Illinois Beach State Park (Lac Michigan)



Solutions fondées sur la nature – Exemple du Brandenburg Park (Lac Saint-Clair)

- Construction de brise-lames et réaménagement du littoral pour protéger contre l'érosion, tout en restaurant le milieu aquatique.
- Haut-fonds/platins écologiques : (Low-profile habitat shoals) :
 - Favoriser l'établissement et la croissance de céleri sauvage (*Vallisneria spiralis*), ainsi que la végétation submergée/émergée plantée, qui forment des milieux importants pour la fraie, l'alevinage et l'alimentation d'espèces aquatiques sportives et qui sert également pour l'alimentation de la sauvagine
- Des souches ancrées, le dragage/excavation de cuvettes à profondeurs variables et la mise en place de monticules de pierres créent ou bonifient l'habitat aquatique pour l'herpétofaune et la faune ichthyenne



Solution fondée sur la nature – Exemple du Fort Smallwood Park (Rivière Patapsco – Baltimore)

- Nommé Best Restored Shore en 2024 par le American Shore & Beach Preservation Association (ASBPA).
- Gamme variée de techniques de stabilisation du littoral adaptées aux conditions du site et aux objectifs du projet
 - Berges vivantes
 - Pêrres
 - Rechargements de plage
- Augmentation de la résilience du littoral
- Amélioration de la qualité de l'environnement
- Amélioration de l'accès au public
- « Le projet incarne la notion que de nombreux objectifs différents, même ceux qui sont parfois contradictoires, peuvent être atteints grâce à une planification holistique, une conception minutieuse, une construction attentive et une coordination efficace et soutenue. »



Annexe 6 : Atelier – Continuum des approches de gestion de l'érosion

Allez sur [menti.com](https://www.menti.com) | et utilisez le code 3683 3958



Atelier : Continuum des approches

Objectifs :

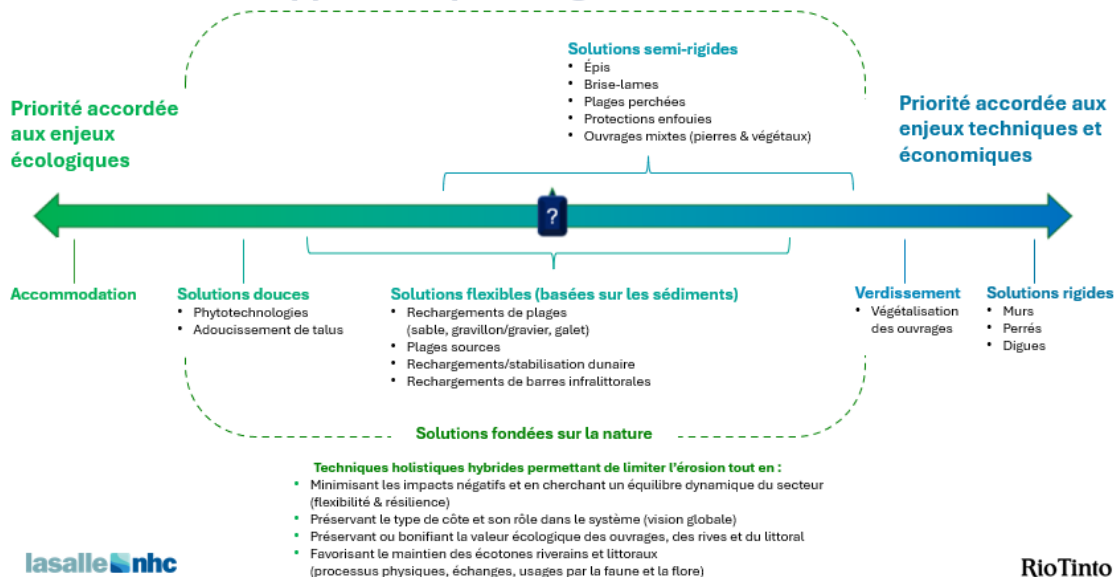
Comprendre le continuum des approches : Nous examinerons les différentes approches de gestion de l'érosion et les techniques d'intervention que nous pouvons adopter selon les spécificités de chaque cas de figure.

Analyser le processus décisionnel : Nous réfléchirons ensemble sur les éléments contextuels qui influencent nos décisions. Quels facteurs décisionnels entrent en jeu ? Comment les différents environnements et enjeux modifient-ils nos choix d'interventions ?

Échanger des expériences : Vous êtes invités à partager vos réflexions et vos expériences afin de renforcer notre compréhension des enjeux liés aux approches de gestion de l'érosion dans différents contextes.



Continuum des approches pour la gestion de l'érosion



Cas de figure 1

Allez sur [menti.com](https://www.menti.com) | et utilisez le code 3683 3958



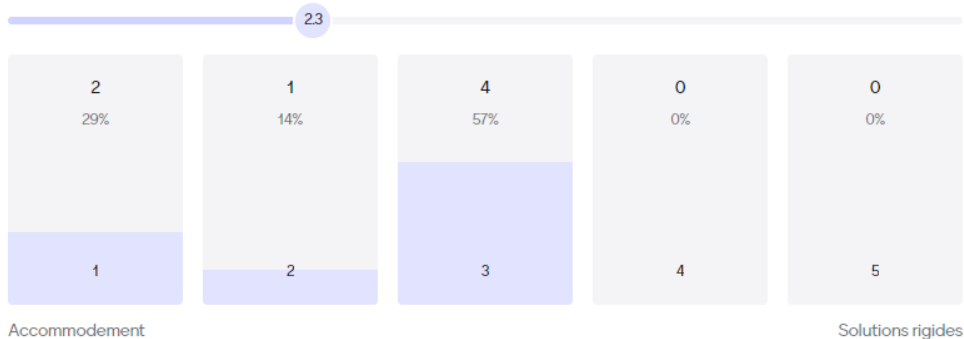
Éléments de contexte

1. Milieu naturel
2. Présence d'un habitat sensible (frayère)
3. Érosion (perte de végétation, perte de plage, perte d'habitat faunique)

Quelle approche de gestion appliqueriez-vous dans ce cas particulier ?

8

✓ Approches de gestion de l'érosion



Quelle importance accordez-vous à chacun des critères suivants?

8

> Présence d'un habitat sensible (frayère)

43

> Impacts de l'érosion (perte de végétation et d'habitat faunique)

33

> Type d'environnement (Milieu naturel)

43

Cas de figure 2

Allez sur [menti.com](https://www.menti.com) | et utilisez le code 3683 3958



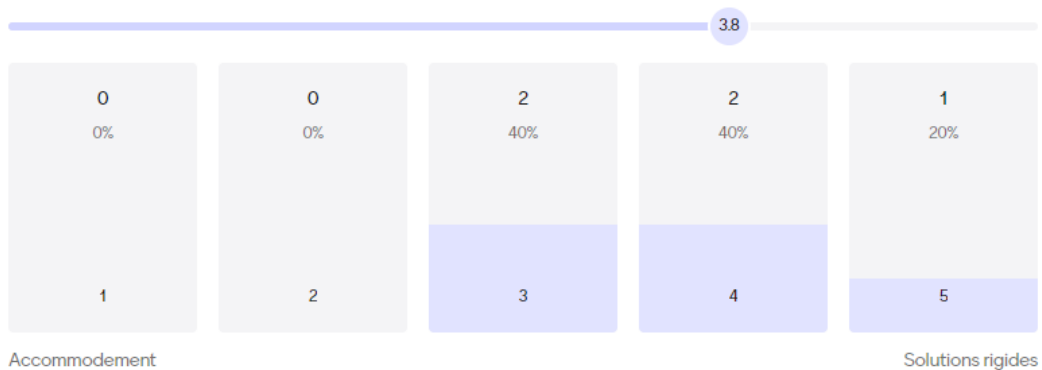
Éléments de contexte

1. Berge aménagée
2. Niveau d'érosion élevé malgré des interventions lourdes dans le passé
3. Risque de sécurité publique (bris des infrastructures ferroviaires et du mur de soutènement)
4. Présence de poissons fourrages

Quelle approche de gestion appliqueriez-vous dans ce cas particulier ?

8

✓ Approches de gestion de l'érosion



Quelle importance accordez-vous à chacun des critères suivants?

8

> Présence de poissons fourrages

3

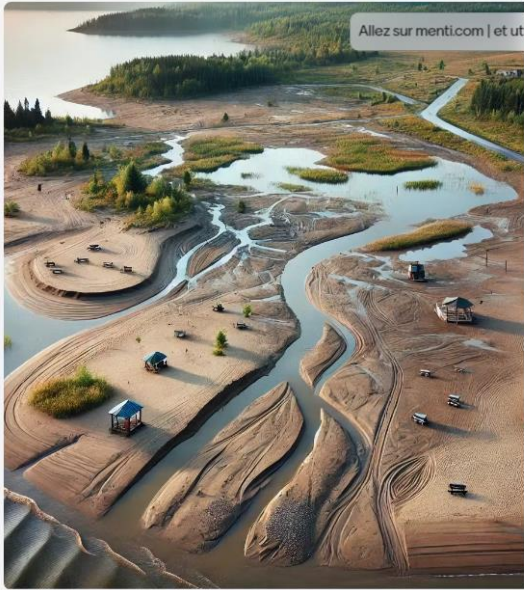
> Impact de l'érosion (risque de sécurité publique)

4.8

> Type d'environnement (Berge aménagée avec infrastructures ferroviaires)

3.8

Cas de figure 3



Allez sur [menti.com](https://www.menti.com) | et utilisez le code 3683 3958

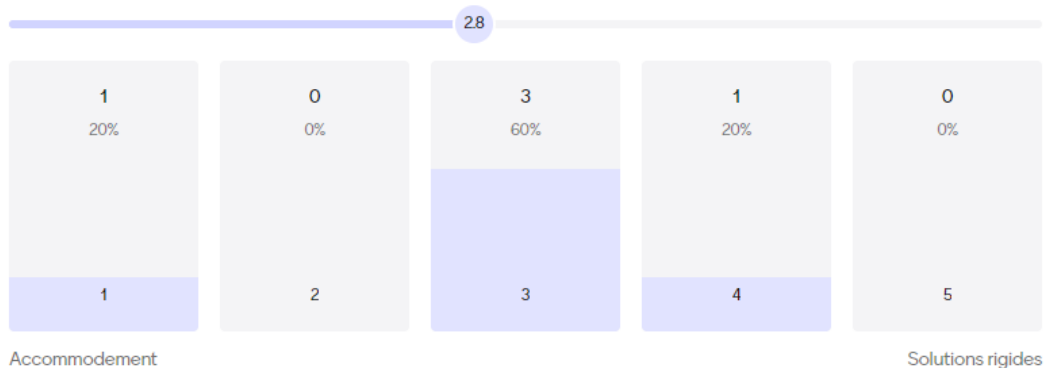
Éléments de contexte

- 1. Parc récréotouristique avec infrastructures de plaisance
- 2. Présence d'un milieu humide
- 3. Érosion (risque sur la piste cyclable et l'accès public au lac)

Quelle approche de gestion appliqueriez-vous dans ce cas particulier ?

8

✓ Approches de gestion de l'érosion



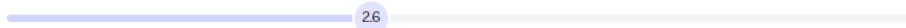
Quelle importance accordez-vous à chacun des critères suivants?

8

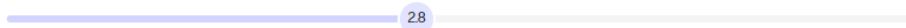
> Présence d'un milieu humide



> L'accès public au lac



> Parc avec infrastructures récréotouristiques



Cas de figure 4

Allez sur [menti.com](https://www.menti.com) | et utilisez le code 3683 3958



Éléments de contexte

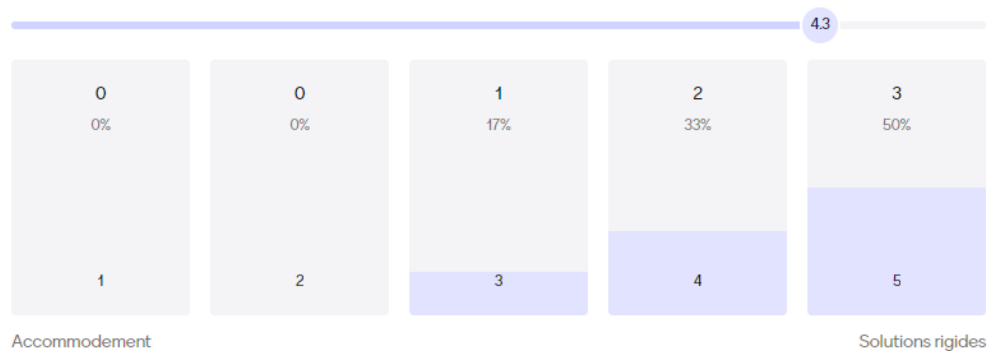
1. Bande riveraine aménagée
2. Interventions dans le passé (épis + rechargements fréquents), mais l'érosion persiste
3. Présence d'habitations et de plages privées

👍 ❤️

🛡️ Quelle approche de gestion appliqueriez-vous dans ce cas particulier ?

👤 8

▼ Approches de gestion de l'érosion



Quelle importance accordez-vous à chacun des critères suivants?

8

> Échec des interventions lourdes



> Impacts de l'érosion (dommage aux habitations riveraines et l'accès aux plages privées)



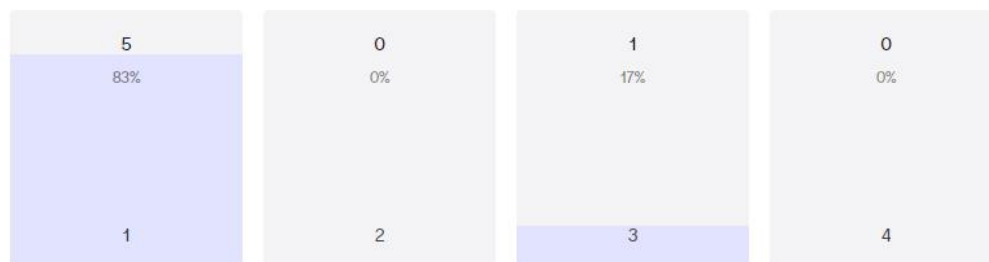
> Type d'environnement (Bande riveraine aménagée)



Dans ce contexte particulier, quelles techniques d'interventions auriez-vous prioritées ?

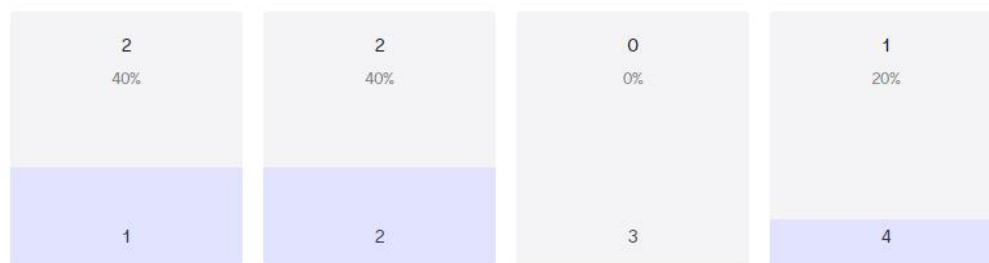
8

✓ 1st Brise-lames + rechargement de sable (élargissement significatif de la zone d'intervention)



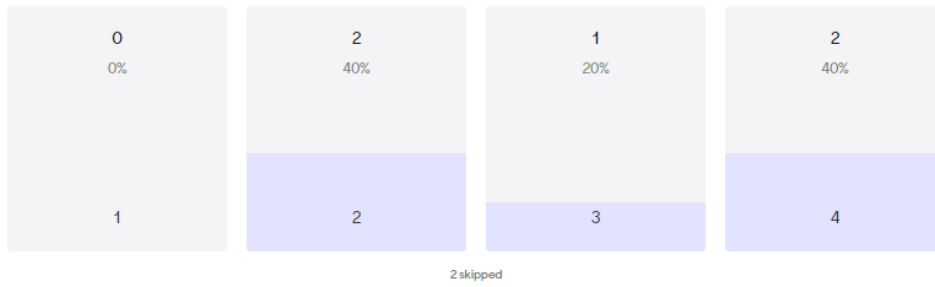
1 skipped

✓ 2nd Solutions rigides (murs, perrés, etc.), mais perte des plages privées

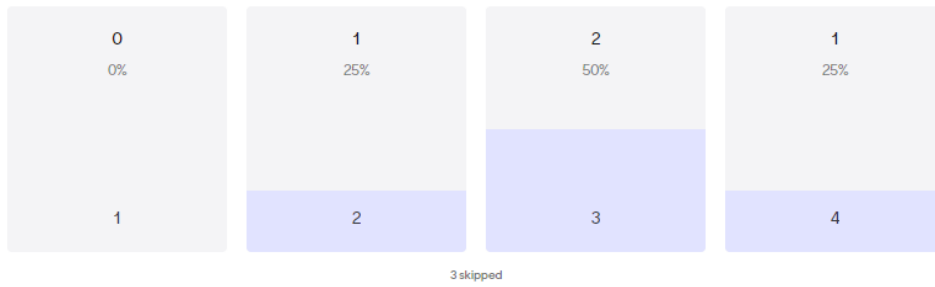


2 skipped

✓ 3rd Relocalisation des habitations + adoucissement des talus + végétalisation



✓ 4th Rechargements fréquents sans brise-lame



Annexe 7 : Intégration du développement durable à l'ÉIE

Intégration du développement durable à l'étude d'impact environnemental et au PSBLSJ

Martin Larose, bio. B. Sc. (WSP)

Justin McKibbin, ing., M.Sc.A (Lasalle|NHC)

Caroline Jolette, ing. (Rio Tinto)

RioTinto

Principes du développement durable

La Loi sur le développement durable définit le développement durable et présente ses 16 principes.

Le développement durable s'appuie sur une **vision à long terme** qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique.

Les principaux objectifs :

1. Promouvoir une **gestion responsable des ressources naturelles**.
2. Réduire les inégalités sociales et économiques en favorisant **l'inclusion et l'équité**.
3. **Encourager l'innovation** et l'efficacité énergétique pour réduire l'empreinte carbone.
4. **Protéger la biodiversité et les écosystèmes**.
5. **Favoriser la participation citoyenne** et la transparence dans les processus décisionnels.

wsp

RioTinto

Principes du développement durable (suite)

16 principes de la *Loi sur le développement durable*

- a. Santé et qualité de vie
- b. Équité et solidarité sociales
- c. Protection de l'environnement
- d. Efficacité économique
- e. Participation et engagement
- f. Accès au savoir
- g. Subsidiarité
- h. Partenariat et coopération intergouvernementale
- i. Prévention
- j. Précaution
- k. Protection du patrimoine culturel
- l. Préservation de la biodiversité
- m. Respect de la capacité de support des écosystèmes
- n. Production et consommation responsables
- o. Pollueur payeur
- p. Internalisation des coûts

wsp

RioTinto

Intégration dans l'étude d'impact

Les orientations et attentes lors d'une étude d'impact

L'initiateur doit **prendre en compte les objectifs et les principes de développement durable** lors de l'élaboration de son Programme.

Mettre en place des **programmes de gestion et de suivi** en matière de protection de l'environnement (inclut milieu social, biologique et physique).

Démontrer et expliquer **comment la conception du Programme tient compte des principes de développement durable** et comment elle a été influencée par ceux-ci.

Le Ministère **tiendra compte des principes de développement durable dans l'analyse du Programme** qui lui sera soumis. De la même manière, le gouvernement considérera les objectifs et les principes de développement durable lors de la prise de décision concernant le Programme.



Rio Tinto

Intégration dans l'étude d'impact

1. Identification et prise en compte des enjeux

- Analyse préliminaire : Identifier les principaux enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés au projet.
- Consultation des parties prenantes : Impliquer les communautés locales et des Premières Nations, les experts et les autres parties prenantes pour recueillir leurs préoccupations et suggestions.

2. Évaluation des impacts

- Évaluation qualitative et quantitative : Mesurer les impacts potentiels du projet sur l'environnement et la communauté.
- Scénarios alternatifs : Évaluer différentes options de conception et de mise en œuvre pour identifier celles qui minimisent les impacts négatifs.

3. Avoir en tête les principes de développement durable et les appliquer

- Principe de prévention : Adopter des mesures préventives pour éviter les dommages environnementaux et sociaux.
- Participation et transparence : Assurez une communication ouverte et continue avec les parties prenantes tout au long du processus.
- Protection du patrimoine culturel.

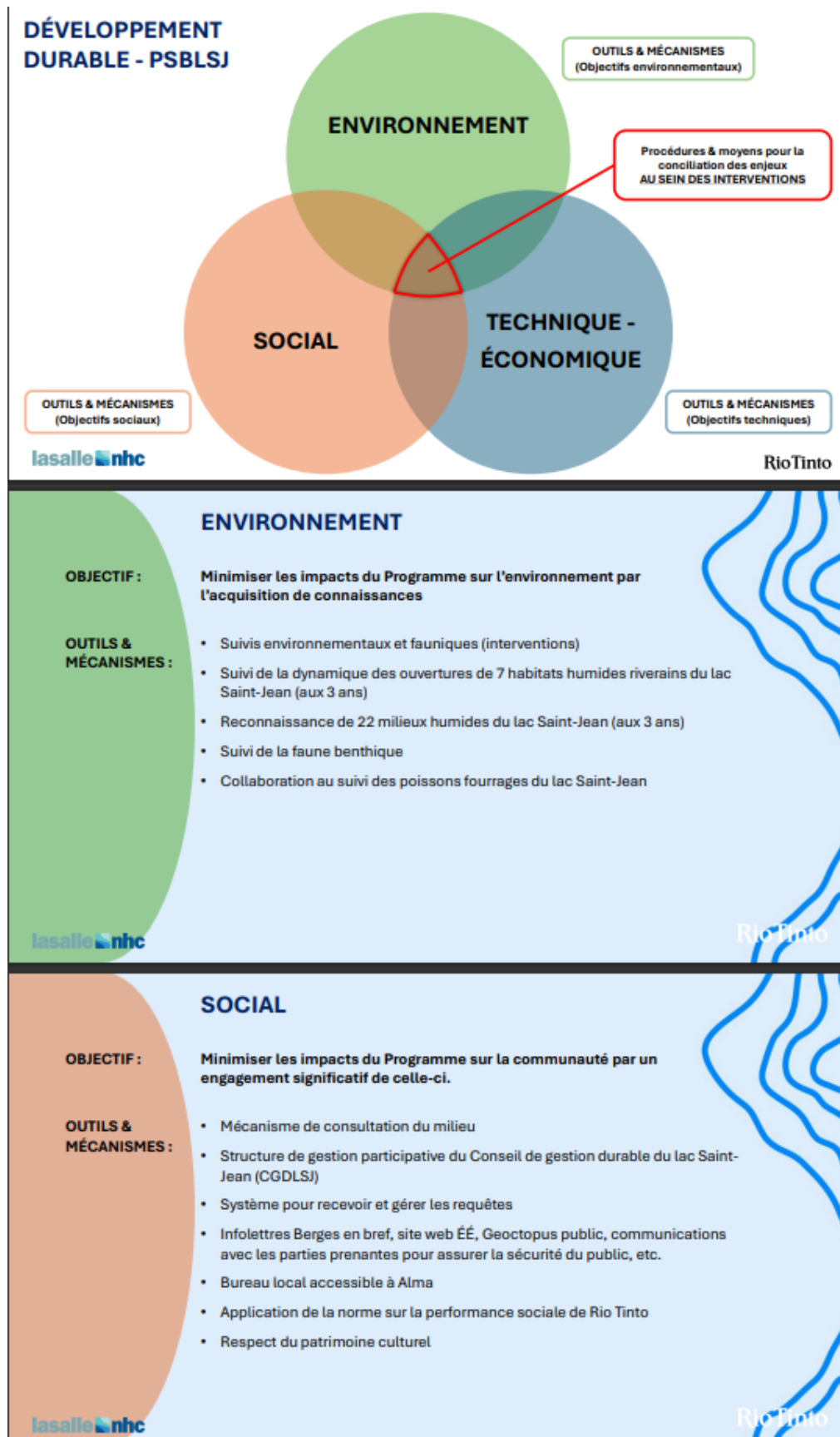
4. Plan de gestion environnementale et sociale

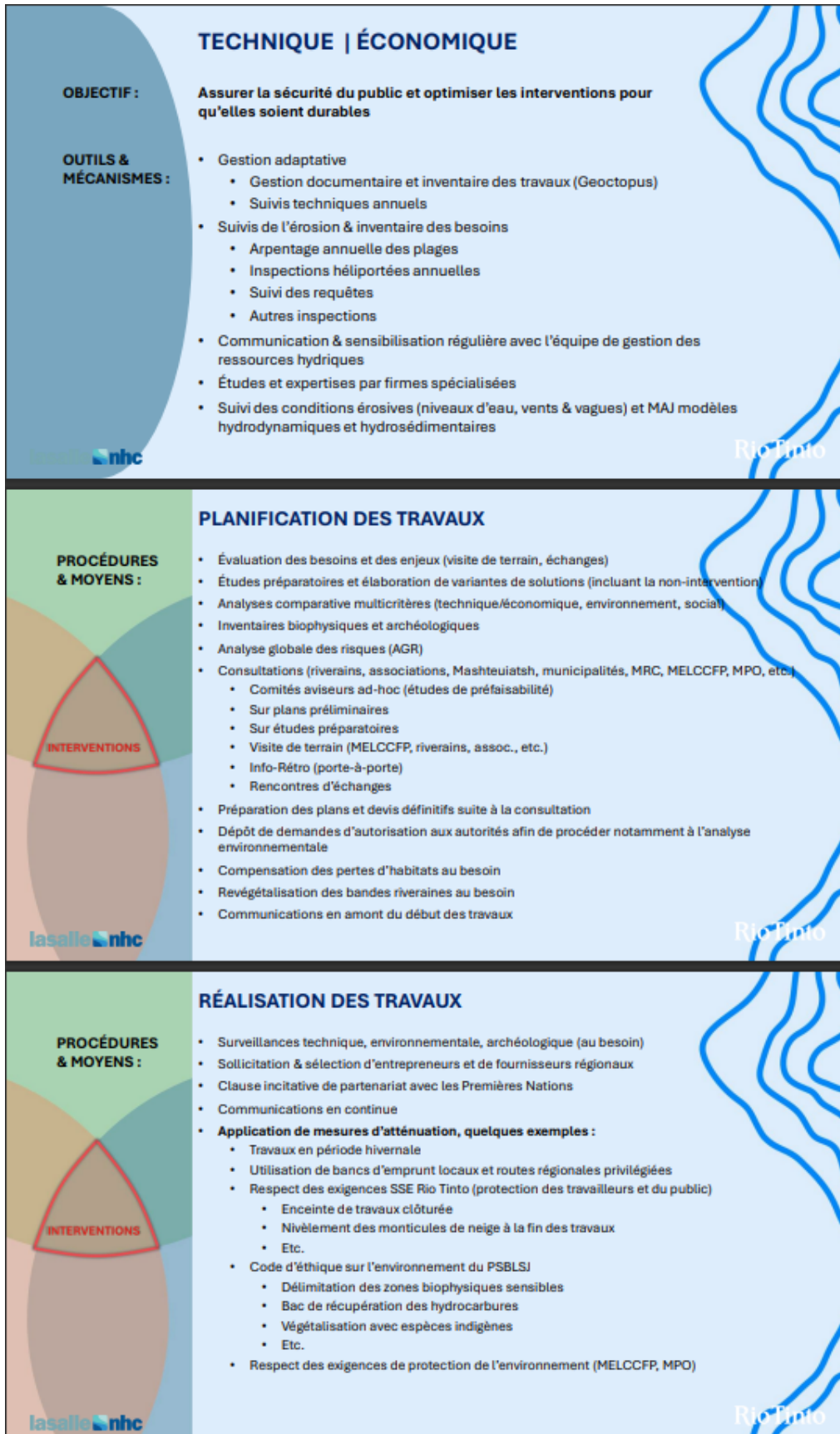
- Mesures d'atténuation : Développer des stratégies pour atténuer les impacts négatifs identifiés.
- Suivi et évaluation : Mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer les impacts réels et ajuster les actions en conséquence.



Rio Tinto

Annexe 8 : Intégration du développement durable au PSBLSJ actuel







Annexe 9 : Faits saillants de l'avis de projet

Faits saillants de l'avis de projet

Caroline Jolette, ing. (Rio Tinto)

RioTinto



Avis de projet c'est quoi?

- Décrit les caractéristiques générales du projet.
- Il doit être claire et concis et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés.

RioTinto

Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

Table des matières du formulaire	
1. Identification et coordonnées du demandeur	
2. Présentation générale du projet	
• Titre du projet • Article d'assujettissement du Règlement (...) • Description sommaire du projet et des variantes de réalisation • Objectifs et justification du projet • Activités connexes	• Article d'assujettissement : Travaux dans les milieux humides et hydriques: « des travaux de dragage, de déblai, de remblai ou de redressement, à quelque fin que ce soit, à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans d'une rivière ou d'un lac, sur une distance cumulative égale ou supérieure à 500 m ou sur une superficie cumulative égale ou supérieure à 5 000 m², pour une même rivière ou un même lac. » Il est prévu que les travaux qui s'échelonneront de 2028 à 2037 cumuleront plus de 500 m linéaires et une superficie de plus de 5 000 m².

Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

Table des matières du formulaire	
1. Identification et coordonnées du demandeur	
2. Présentation générale du projet	
• Titre du projet • Article d'assujettissement du Règlement (...) • Description sommaire du projet et des variantes de réalisation • Objectifs et justification du projet • Activités connexes	• Le Programme s'articule autour de la mise à jour de 3 composantes: 1. Les approches de gestion de l'érosion interventions et contrôle du niveau de l'eau pour réduire l'érosion à la source dans le respect des droits de gestion en considérant le contexte actuel et en conciliant les fonctions multiusages 2. Le mécanisme de participation du milieu 3. Le programme de contrôle et suivi. • Une approche de gestion de l'érosion des berges adaptée aux préoccupations contemporaines du milieu, des groupes environnementaux et des interlocuteurs gouvernementaux, qui ont évoluées au cours des dernières années: • Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

Table des matières du formulaire	
1. Identification et coordonnées du demandeur	
2. Présentation générale du projet	
• Titre du projet • Article d'assujettissement du Règlement (...) • Description sommaire du projet et des variantes de réalisation • Objectifs et justification du projet • Activités connexes	• Le mécanisme de participation du milieu continuera de permettre d'harmoniser les travaux proposés avec les intrants de l'ensemble des intervenants concernés • Le programme de contrôle et suivi sera revu en fonction de l'analyse des impacts

Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

Table des matières du formulaire	
1. Identification et coordonnées du demandeur	
2. Présentation générale du projet	
• Titre du projet • Article d'assujettissement du Règlement (...) • Description sommaire du projet et des variantes de réalisation • Objectifs et justification du projet • Activités connexes	• Le Programme permet à RTA d'exercer ses droits dans le respect des lois tout en tenant compte de l'évolution du contexte social. • Il permet d'avoir une prévisibilité et une vue d'ensemble autant pour RTA, le milieu et les autorités sur les activités et interventions à planifier, à mettre en œuvre et à suivre. • L'effet du PSBLSJ sur les berges a permis au fil du temps de prévenir certaines conséquences sur l'environnement tout en supportant le développement récréotouristique de la région et la villégiature. • Les besoins de protection des berges sont récurrents et continueront de l'être dans le futur. • Le décret permet de simplifier le processus d'autorisations environnementales en vue de la réalisation des interventions tout en permettant au MELCCFP d'encadrer les activités du Programme.

Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

Table des matières du formulaire	
3. Localisation et calendrier de réalisation du projet	
• Identification et localisation du projet et des ses activités • Description du site visé par le projet • Calendrier de réalisation • Plan de localisation	• Conservation des limites du territoire d'application du PSBLSJ actuel établi en fonction des impacts sur l'érosion du rehaussement du lac Saint-Jean. • Description du milieu physique, biologique et humain se basant sur 40 ans de connaissances et bonifié de recherches. • Le calendrier général du PSBLSJ pourrait être ajusté en fonction du niveau de complexité, d'urgence, etc.

RioTinto

Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

Table des matières du formulaire	
4. Activités d'information et de consultation du public et des Communautés autochtones	
• Activités d'information et de consultation réalisées • Activités d'information et de consultation envisagées pour la réalisation de l'ÉI.	• Séances d'échanges et consultation en ligne en amont de l'avis de projet et partage des principaux résultats (Premières Nations et population allochtone) • Compte tenu du lien ancestral qui unit la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à Nitassinan notamment le Pekuakami, un processus spécifique a été développé conjointement avec la communauté. • C'est à ce point que l'on décrit les préoccupations issues des séances d'échanges et de dialogue en amont de l'avis de projet, de même que ceux ayant ressortis dans les consultations en ligne de l'hiver 2024. • Mise sur pieds d'un comité consultatif du milieu pendant la réalisation de l'ÉI • Consultations grand public pendant la réalisation de l'ÉI (via plateforme web et en présentiel)

RioTinto

Avis de projet – Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037

5. Description des principaux enjeux et impacts appréhendés sur le milieu récepteur	
- Description des principaux enjeux du projet - Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur	- Les préoccupations soulevées par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, la communauté allochtone, de même que les préoccupations majeures pour le gouvernement et la communauté scientifique seront considérées dans l'identification des enjeux du projet. - Les enjeux considéreront le maintien de la sécurité des résidents, des usagers et des biens en tenant compte de l'héritage culturelle et historique de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Ils viseront également le maintien de la biodiversité, de la qualité de vie et de la conciliation des usages. - Le Programme étant en place depuis près de 40 ans, les principaux impacts sont connus et documentés dans les bilans publiés annuellement et lors des renouvellements antérieurs de décrets et certains seront révisés selon les activités.
6. Émission de gaz à effet de serre	
Desc sommaire des principales sources d'émission projetées	La principale source des émissions de GES est la machinerie utilisée pour effectuer les travaux Les GES seront évalués dans le cadre de l'étude d'impact.

Annexe 10 : Liste des éléments de suivi - Rencontre 2

Éléments de suivi – Rencontre # 2

1. Dépôt, si possible, des ouvrages suggérés par les membres sur la plateforme de dépôt et de partage de documents, et identification des lieux où peuvent être consulter les documents qui ne peuvent être déposés sur la plateforme.
 1. Déposer la carte avec les limites du territoire d'intervention du PSBLSJ sur la plateforme de dépôt et de partage de documents.
 2. Faire un suivi, s'il y a lieu, sur la possibilité de partager les rapports sur lesquelles sont fondées les limites du territoire du PSBLSJ.
 3. Faire un suivi auprès des préfets sur l'ajout éventuel d'élus municipaux comme membres du comité.
-